

DOSSIER DE CANDIDATURE

LES TROPHÉES

SAINT-PAULOIS

DE L'ESS

Le mois
de l'Économie
Sociale
et Solidaire



0262 70 28 20 • ess.insertion@mairie-saintpaul.fr

www.mairie-saintpaul.re

PRÉAMBULE

La Mairie de Saint-Paul, dans le cadre de sa politique de développement économique et d'emploi, liée au projet de territoire, a décidé de mettre en place une politique de soutien à la création, au développement et à la pérennisation d'activités économiques relevant de l'Économie Sociale et Solidaire.

De par la création d'emplois non délocalisables, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un atout pour le développement du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'ESS, La Mairie de Saint-Paul souhaite expérimenter un appel à projets de soutien aux initiatives de l'ESS.

L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'économie sociale et solidaire ou intégrant des pratiques inspirées de celles de l'ESS et de favoriser l'émergence de projets d'innovation socio-économique dans des filières à potentiel d'emploi.

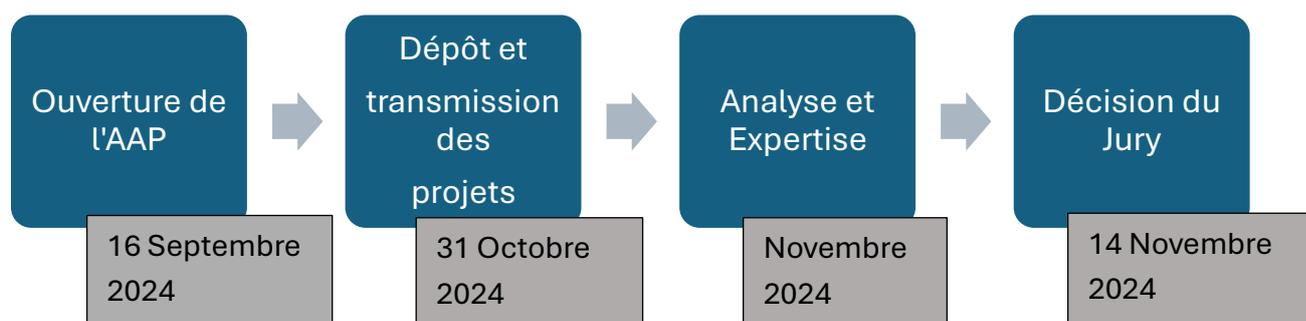
Est considérée comme relevant de l'économie sociale et solidaire, toute structure qui démontre son engagement aux valeurs inscrites dans l'article 1 de la loi n°2014-853 du 31 juillet 2014 et dont le projet présente une utilité sociale.

La date de limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre 2024

Résumé de l'Appel à Projets

Objets de l'appel à Projets	Développer l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire de Saint-Paul. Financer des actions permettant de décliner le plan de développement ESS
Bénéficiaires	Structures associatives d'accompagnement de l'entrepreneuriat social
Durée	Les actions pourront être mises en œuvre sur les années 2024 et 2025
Financements possibles	100% du plan de financement
Enveloppe globale 2024	1 ^{ER} Prix : 15 000€ ; 2 ^{ème} Prix : 10 000€ ; 3 ^{ème} Prix : 5 000€
Priorités 2024	<p>Priorités 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les entreprises ESS de la commune • Créer des liens entre structures ESS et entreprises classiques (achats responsables ou coopération) • Favoriser la montée en compétence des dirigeants de structures ESS <p>Priorités 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises dans le développement de leurs activités • Animer le réseau ESS sur le territoire de Saint-Paul <p>Priorités 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir toutes autres actions répondant aux ambitions du plan de développement ESS de la Commune

Calendrier



LES TYPES D'AIDES

1. Aide à l'émergence : Pour accompagner l'étude de faisabilité du projet

2. Aide à la création :

- Pour la création d'une nouvelle structure
- Pour soutenir la phase test dès lors que la structure est créée et que le modèle économique est arrêté.

Dans les deux cas présents, les structures doivent avoir été déclarées au JO ou au RCS à la date du dépôt du dossier de candidature.

3. Aide au développement :

Peuvent être éligibles aux projets, des structures de l'ESS déjà implantées sur le territoire de Saint-Paul souhaitant développer une nouvelle activité répondant à un besoin économique non couvert, ou développer l'activité existante en vue d'une création significative d'emplois.

L'objectif étant de favoriser la diversification des activités des acteurs de l'ESS.

Il est à noter que ces deux aides (création et développement) ne seront pas cumulables et seront attribuées sous réserve de disponibilités budgétaires.

MONTANT ET VERSEMENT DE L'AIDE

Le versement de la subvention s'effectuera en deux temps :

- 70% pour le premier versement à la signature de la convention
- 30% pour le versement du solde sur présentation des pièces justificatives définies dans la convention.

L'aide ne peut être sollicitée qu'une fois.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Toutes les structures de l'ESS ou groupe de personnes agissant sur le territoire de Saint-Paul (associations, SCIC, SCOP, ...).
- Traduire les valeurs et les principes de l'ESS dans sa gouvernance et son activité.
- Avoir une activité économique. Une attention particulière sera portée sur l'évolution de l'autofinancement en N+1 et N+2.
- Exister d'un point de vue légal à la date du dépôt du dossier.

LE COMITE D'ATTRIBUTION

Le comité d'attribution est composé de techniciens de la Mairie de Saint-Paul, de différents membres, partenaires et des élus thématiques.

Ce multi-partenariat permet d'orienter et de réorienter au mieux les porteurs de projets en fonction de leurs besoins vers le dispositif le mieux adapté à leur projet.

Il a pour objectif de recueillir les demandes de subvention et d'en apprécier les tenants et aboutissants selon les modalités de sélection suivante :

- Le caractère novateur des actions proposées (activité non présente sur le territoire, activité en lien avec le développement durable, activité favorisant l'insertion, le respect de l'environnement, etc ...).

- La capacité à créer de l'emploi.
- Le modèle économique.
- La viabilité économique.
- La gouvernance.
- L'ancrage territorial (œil bienveillant sur les actions menées dans les QPV).

LES MODALITES D'ATTRIBUTION

- La Mairie de Saint-Paul réceptionne les dossiers de réponse avant la réunion du comité de sélection et élimine les dossiers non éligibles (soit par défaut de pièces, soit par non-respect des critères d'éligibilité).
- Le comité d'attribution se réunit et donne un avis favorable pour le classement au financement du projet en fonction des critères de sélections susmentionnés.
- La Mairie de Saint-Paul informe la structure candidate par courrier de l'avis du comité de sélection.
- Les avis favorables de financement des projets retenus par le comité de sélection sont soumis à la décision du Conseil Municipal de La Mairie de Saint-Paul
- En cas d'accord du Conseil municipal, une convention est signée avec le porteur de projet.

LES ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE

Elle s'engage à :

- Démarrer son projet dans un délai de 1 an à compter de la date de la délibération allouant la subvention ;
- Communiquer à la Mairie de Saint-Paul toutes les informations relatives à sa situation financière et notamment en cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire, toute restructuration dont elle pourrait faire l'objet ;
- Transmettre toutes les pièces justificatives supplémentaires demandées par la Mairie de Saint-Paul et à se soumettre à tout contrôle se rapportant à l'opération subventionnée ;
- Mentionner le partenariat et la contribution financière de la Mairie de Saint-Paul par tout moyen approprié, faire figurer le logo de la collectivité sur tous les supports.
- A participer aux manifestations proposées par la Ville de Saint-Paul.

REVERSEMENT DE L'AIDE

En cas de non-respect des obligations liées à la bonne gestion des fonds alloués :

- si le projet n'a pas été réalisé dans sa totalité ;
- si le projet n'a pas été réalisé dans l'année suivant le versement de la subvention ;
- si les sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature.

La Mairie de Saint-Paul pourra demander le remboursement partiel ou total de la subvention accordée.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Les lauréats autorisent la Mairie de Saint-Paul à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise et la description non confidentielle de leur projet indiquée sur la fiche de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours, y compris tous les supports de communication de la Ville.

Les lauréats s'engagent à valoriser le prix en mentionnant la Ville de Saint-Paul sur leurs supports de communication (site internet, réseaux sociaux).

Les lauréats autorisent la ville de Saint-Paul à diffuser son image et celle de son entreprise sur tous les supports de communication de la Ville de Saint-Paul.

CONFIDENTIALITE

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent par écrit à garder confidentielle toute information relative aux projets et à respecter une charte de déontologie.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Présentation de l'organisme Porteur du Projet

A - Identification de la structure :

Nom.....

Statut (association,coopérative,entreprise.....)

Sigle:.....

Adresse de son siège social:.....

.....

Code postal : 97.....Commune :

Téléphone

Courriel@.....

Adresse site internet (le cas échéant).....

.....

Numéro SIRET

Numéro de récépissé en Préfecture (pour les associations).....

Date de publication au Journal Officiel ou date d'immatriculation / /

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui Non

Si oui depuis quelle date / /

Votre organisme dispose-t-il d'un agrément ? Oui Non

Si oui complétez les renseignements suivants :

Numéro d'agrément

Type d'agrément

Attribué par

Date d'attribution...../...../.....

Présentation de l'activité de la structure

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

B – Responsable Légal de la structure

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Adresse.....
.....
Code postal.....Commune.....
Téléphone

C – Personne en charge du projet

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Adresse.....
.....
Code postal :.....Commune.....

Téléphone

Motivations du ou des porteurs du projet

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Présentation du projet

A – Le contexte du projet

Intitulé du projet et date de démarrage

.....
.....

A quel(s) besoin(s) le projet répond-t-il ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qui a identifié le besoin ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contenu du projet

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs généraux du projet (quantitatifs & qualitatifs)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Partenaires de la structure, en termes d'accompagnement ou de financement
(préciser la nature du partenariat)

.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques complémentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....

B - Les produits, les services

Le marché

.....
.....
.....
.....
.....
.....

La clientèle

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Secteur géographique d'intervention (justifier le choix et préciser le nom des quartiers)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Stratégie commerciale, prospection et développement de la clientèle (*joindre une étude préalable si elle a été réalisée*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Communication (supports, presse, site web...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens humains nécessaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens mis en œuvre pour une démarche d'économie sociale et solidaire

Précisez ce que la structure met en œuvre dans le cadre de l'action pour développer au moins l'un de ces critères inspirés des marqueurs de l'économie sociale et solidaire

- Utilité sociale

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Innovation sociale

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Développement durable et respect de l'environnement

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Organisation démocratique

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Lucrativité limitée

.....

.....

.....

.....

- Création et consolidation d'emplois pérennes et de qualité

- Hybridation des ressources

- Dynamique collective territoriale

- Viabilité économique

Financement de la structure et du projet

A - Détail des aides publiques sollicitées sur le dossier

Organisme	Contact	Nature de l'aide	Montant prévisionnel

B - Plan de développement à l'emploi

	Année 1	Année 2	Année 3
Encadrement			
Secrétariat Administration			
Production			
Commerciaux			
Autres (précisez)			
Nouveaux emplois			
Effectifs cumulés			



www.mairie-saintpaul.re      